



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

40^e séance plénière

Mercredi 31 octobre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 45 de l'ordre du jour

Le sport au service de la paix et du développement

a) Le sport au service de la paix et du développement

Rapport du Secrétaire général
(A/62/325 et Corr.1)

b) Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Projet de résolution A/62/L.2

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à dire que j'espère voir l'esprit olympique prévaloir aujourd'hui, conformément à l'idéal de Pierre de Coubertin, et que la participation des États Membres sera donc plus impressionnante qu'à l'accoutumée.

Je donne la parole au représentant de la Chine, qui va présenter le projet de résolution A/62/L.2.

M. Liu Qi (Chine) (*parle en chinois*) : En tant que Président du Comité d'organisation de Beijing pour les XXIX^e Jeux olympiques, et au nom de la délégation chinoise, j'ai le grand honneur de présenter le projet de résolution A/62/L.2, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

La trêve olympique, tradition fort ancienne, trouve ses racines dans le traité de trêve olympique que signaient les cités-États grecques prenant part aux Jeux olympiques de l'Antiquité, sur une période qui a duré plus de 1 000 ans. Ce traité a donc eu la plus longue durée de vie de tout accord de paix de l'histoire humaine. Le mouvement olympique moderne, né en 1894, a hérité des traditions des Jeux olympiques de l'Antiquité. Au cœur de celles-ci figure l'engagement de préserver la paix mondiale, tout en donnant corps à la devise olympique de « plus vite, plus haut, plus fort ».

L'Organisation des Nations Unies et le mouvement olympique sont des alliés naturels. L'idéal olympique est conforme au but de promotion de la paix que poursuit l'ONU. Depuis 1993, l'Assemblée générale a adopté sept résolutions sur la trêve olympique, dans lesquelles elle exhortait tous les États Membres à respecter la trêve. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies (résolution 55/2), adoptée en 2000, a elle aussi exhorté les États Membres à respecter la trêve olympique et à concourir à la promotion de la paix et de la compréhension entre les hommes grâce au sport et à l'idéal olympique.

Tout ceci démontre amplement que l'ONU et ses États Membres attachent une grande importance au rôle que jouent le sport et l'idéal olympique dans la promotion de la paix dans le monde, et qu'ils espèrent créer un climat et des conditions propices au succès des Jeux olympiques.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Conformément à la pratique établie, la Chine, en tant que pays hôte de la XXIX^e Olympiade, a présenté un projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/62/L.2). Le projet de résolution reprend les éléments essentiels des résolutions antérieures, mais fait aussi mention des trois principales composantes des Jeux olympiques de Beijing, à savoir les Jeux olympiques verts, les Jeux haute technologie et les Jeux du peuple, et de l'objectif vers lequel elles tendent, qui est de favoriser le développement harmonieux de la société. Il reconnaît le rôle de plus en plus important joué par le sport dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, et réaffirme les engagements pris à cet égard par les chefs d'État et de gouvernement réunis à l'occasion du Sommet mondial de 2005. Le projet de résolution demande instamment aux États Membres d'observer la trêve olympique pendant les Jeux de la XXIX^e Olympiade de Beijing, qui auront lieu du 8 au 24 août 2008, et pendant les Jeux paralympiques qui se dérouleront du 6 au 17 septembre 2008.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée se félicite également des efforts déployés par le Comité international olympique et par les comités nationaux olympiques des États Membres en vue de prendre des mesures concrètes pour promouvoir et renforcer une culture de paix et d'harmonie dans l'esprit de la trêve olympique, et elle demande à tous les États Membres de continuer à faire du sport un instrument pouvant promouvoir la paix, le dialogue et la réconciliation.

La Chine a reçu des suggestions et commentaires constructifs de nombreuses délégations au cours des consultations sur le projet de résolution. Celui-ci est parrainé par 183 pays. Au nom du Gouvernement chinois et du Comité d'organisation de Beijing pour les XXIX^e Jeux olympiques, je voudrais adresser mes remerciements à tous les pays pour leur appui au projet de résolution. J'espère sincèrement que l'Assemblée générale l'adoptera par consensus. L'adoption de ce projet de résolution contribuera à faciliter une meilleure compréhension et une appréciation accrue par tous les peuples de l'idéal olympique de paix, contribuant ainsi à la paix mondiale.

La trêve olympique est non seulement l'idéal du mouvement olympique, mais aussi l'aspiration commune de tous les peuples épris de paix de par le monde. Le slogan des Jeux de la XXIX^e Olympiade

– « Un monde, un rêve » – et ses trois concepts clefs de Jeux verts, Jeux de haute technologie et Jeux du peuple expriment bien le désir partagé par le peuple chinois et les peuples du monde entier de voir régner la paix, le progrès, les relations amicales et le développement harmonieux. À cette fin, le Comité d'organisation a lancé diverses activités visant à promouvoir la trêve olympique, à favoriser une meilleure compréhension de la trêve olympique en Chine et dans le monde entier, et à accroître l'influence de l'idéal olympique de paix.

Nous avons organisé une série d'événements visant à promouvoir l'idée de paix, comme la campagne sollicitant des chansons pour les Jeux olympiques; la campagne « Les Fuwa – les mascottes olympiques – portent chance au monde entier »; et l'exposition de sculptures olympiques. Nous avons baptisé le relais de la flamme olympique « Le parcours de l'harmonie », un nom qui englobe notre vision de paix, d'harmonie et de coopération. Nous avons distribué des brochures et affiches olympiques aux écoles désignées comme écoles modèles pour l'éducation olympique et lancé les programmes de partenariat « Heart-to-Heart » et un camp de vacances pour les jeunes autour des Jeux. Ces programmes éducatifs jettent les bases de la paix, de l'amitié et du progrès au sein du public, et plus particulièrement parmi les jeunes. Au cours des Jeux olympiques et paralympiques de Beijing, un mur pour la paix et l'amitié sera érigé dans les villages olympique et paralympique pour réunir des signatures d'athlètes et d'autres personnes et appeler au respect de la trêve olympique et à la promotion de la paix dans le monde. Le Comité international olympique (CIO) et son Président, M. Jacques Rogge, travaillent sans relâche à la promotion de l'idéal olympique de paix. Je tiens à saisir cette occasion pour leur exprimer notre vive reconnaissance pour leur dévouement. Grâce aux efforts conjugués du CIO et des parties concernées, la Fondation internationale pour la trêve olympique et le Centre international pour la trêve olympique ont été créés, ce qui a contribué à la promotion de par le monde de l'idéal olympique de paix.

Nous remercions également M. Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix de son travail inlassable et nous continuerons d'appuyer l'action de son Bureau.

La paix et le développement sont deux thèmes majeurs du monde d'aujourd'hui. Malheureusement,

des conflits régionaux et locaux continuent d'éclater, ce qui rend notre recherche de la paix mondiale plus ardue. Si les Jeux olympiques ne risquent pas de changer notre monde du jour au lendemain, nous avons néanmoins toutes les raisons d'espérer que la trêve olympique qui est une ancienne tradition olympique, continuera d'inspirer le monde dans sa recherche de paix durable et de prospérité collective.

Je souhaite saisir cette occasion pour appeler tous les États Membres à respecter les buts et principes des Nations Unies, à observer la trêve olympique et à promouvoir la paix dans le monde. Dans 282 jours, la flamme olympique – brillant de tous ses feux pour la solidarité, l'amitié et la paix – sera allumée dans le stade principal des Jeux olympiques de Beijing. Ce sera un moment très important à la fois pour le mouvement olympique et pour la Chine, dont l'ancienne civilisation remonte à très loin dans l'histoire. La communauté internationale attend des Jeux olympiques de Beijing qu'ils soient couronnés de succès. À l'heure actuelle, tous les travaux de préparation se déroulent comme prévu. Tous les sites seront terminés d'ici la fin de l'année, hormis le stade national, qui sera prêt au début de 2008, conformément aux plans pour la cérémonie d'ouverture.

Le calendrier des compétitions aux Jeux olympiques de Beijing a été arrêté. Pour faciliter la couverture des Jeux par les médias étrangers, le Gouvernement chinois a élaboré l'an dernier des règles concernant les activités professionnelles des journalistes étrangers en Chine pendant les Jeux olympiques de Beijing et la période préparatoire. En outre, divers programmes sont déjà en cours d'exécution, notamment sur les préparatifs des cérémonies d'ouverture et de clôture, le relais de la flamme olympique en dehors de la Chine continentale, les médias et les communications, l'éducation et la culture olympiques, et la formation des bénévoles.

Je suis convaincu qu'avec le concours de tous les États Membres de l'ONU et de leurs populations, les Jeux de la XXIX^e Olympiade seront certainement un succès complet.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Jacques Rogge, Président du Comité international olympique, à l'Assemblée générale, et à M. Liu Qi, Président du Comité d'organisation de Beijing pour les Jeux de la XXIX^e Olympiade.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale tiendra un débat au titre du point 45 de l'ordre du jour, « Le sport au service de la paix et du développement », et examinera le projet de résolution A/62/L.2, relatif à la contribution que les Jeux olympiques peuvent apporter à cet objectif fondamental.

En 2005, les dirigeants mondiaux se sont engagés à promouvoir le rôle du sport dans l'instauration de la paix, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'amélioration de la santé publique. Le sport a un pouvoir de rassemblement inégalable, même par l'ONU. Si l'ONU a 192 États Membres, l'Association des comités nationaux olympiques en compte 205. Comme le Président du Comité d'organisation de Beijing, M. Liu Qi, l'a remarqué à juste titre, l'ONU et le mouvement olympique sont des alliés naturels.

Le sport aide à briser les barrières sociales, religieuses et ethniques en encourageant la tolérance et la compréhension mutuelle. Le sport peut changer la vie des individus en renforçant l'estime de soi, l'aptitude à diriger et l'esprit collectif et en réduisant les divisions ethniques et communautaires. Lorsque des équipes et des individus se rassemblent pour partager leur passion commune pour le sport, les dissensions quotidiennes sont laissées de côté. Les rivalités demeurent, mais elles se disputent sur les buts inscrits, le meilleur temps ou le plus long saut. Les spectacles sportifs sont l'occasion de dépasser les conflits quotidiens pour les foules qui viennent les apprécier.

Le sport a aussi joué parfois un rôle décisif dans la vie diplomatique est dans le rétablissement de bonnes relations entre les pays. C'est l'incarnation de l'ancienne notion grecque d'*ekecheria*, ou « trêve olympique ». L'Assemblée générale considère que cette notion occupe une place importante dans la promotion de la compréhension internationale et le maintien de la paix. Le fait qu'il y ait plus de 180 coauteurs du projet de résolution sur l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique témoigne du caractère universel du sport et de son importance dans les sociétés humaines.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter la Chine, qui a l'honneur d'accueillir les XXIX^e Jeux olympiques à Beijing en 2008. Les thèmes principaux de ces Jeux – « Des Jeux olympiques verts », « Des Jeux olympiques de haute technologie » et « Des Jeux olympiques populaires » – sont soutenus sans réserve

par cette Assemblée. Visitant récemment les sites olympiques de Beijing, j'ai remarqué avec grand plaisir de l'enthousiasme et de la fierté sur les visages des Chinois qui construisent ces sites.

Le sport contribue au développement économique et social. Il améliore la santé et l'épanouissement personnel, en particulier pour les jeunes, et propose de véritables alternatives à la violence et à la criminalité. L'ONU coopère étroitement avec le Comité international olympique pour mettre en place des partenariats stratégiques avec la communauté internationale du sport pour promouvoir l'éducation, la santé, la prévention du VIH/sida, l'égalité hommes-femmes, la protection de l'environnement, la paix et la réconciliation.

Le rapport du Secrétaire général intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : progrès et perspectives » (A/62/325), présente de nombreux exemples concrets d'initiatives que les États Membres, les fonds, programmes et institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé entreprennent pour promouvoir l'objectif d'appliquer le Plan d'action triennal aux niveaux national et international. J'aimerais remercier les États Membres qui ont fait état des mesures concrètes qu'ils prennent afin d'améliorer les politiques et stratégies nationales susceptibles de promouvoir le sport au service du développement et de la paix, y compris des mesures portant sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

J'aimerais aussi prendre note du travail mené par le Département des opérations de maintien de la paix en République démocratique du Congo et au Libéria afin d'utiliser le sport comme moyen de rapprocher des factions qui étaient auparavant en conflit; par le Fonds des Nations Unies pour la population, qui coopère avec les gouvernements et les associations sportives nationales afin d'utiliser le sport comme moyen de promouvoir les savoir-faire nécessaires à la vie et au comportement sexuel responsable pour la prévention du VIH/sida; et par le Programme des Nations Unies pour le développement afin de mobiliser des ressources pour la réalisation des OMD en Afrique, en Asie et en Amérique latine en organisant des matchs de football contre la pauvreté, et au Burundi, au Rwanda, à Sri Lanka et en Indonésie, où le sport a été intégré dans les programmes d'après-conflit et les programmes humanitaires.

Cependant, le Secrétaire général recommande un suivi plus systématique par tous les États Membres et organismes des Nations Unies en vue d'utiliser plus efficacement le sport comme moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et une reconnaissance plus grande de sa valeur afin de promouvoir une vie saine et l'avènement de la paix.

Si nous voulons construire un monde où règnent une tolérance, une compréhension mutuelle et une paix plus grandes, le sport doit continuer d'être utilisé pour canaliser les énergies qui se perdent dans l'agression et l'autodestruction vers l'apprentissage et le respect de soi. Telle est, véritablement, l'essence de l'esprit et de l'idéal olympiques.

M^{me} Moutawakel (Maroc) : C'est un honneur et un privilège pour moi de m'adresser aujourd'hui à cette Assemblée, en ma qualité de Ministre de la jeunesse et des sports du Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Maroc, mais également en tant que championne olympique et membre du Comité international olympique (CIO).

Depuis l'établissement de l'*ekecheria*, ou « trêve olympique », dans la Grèce antique, l'immunité permanente du sanctuaire d'Olympie a été reconnue. Les athlètes, les artistes et leurs familles ainsi que les pèlerins ordinaires pouvaient alors voyager en toute sécurité pour participer et assister aux Jeux olympiques, puis retourner chez eux. À l'approche de l'ouverture des Jeux, la trêve sacrée était préconisée et annoncée par tous ceux qui voyageaient de cité en cité pour transmettre le message.

C'est sur la base de cet accord à caractère international de l'époque, que le CIO a pris l'initiative de faire respecter la trêve olympique, avec le soutien de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans un monde où les conflits armés ne cessent de se multiplier. C'est ainsi que la quarante-huitième session de cette Assemblée adopta le 25 octobre 1993 une résolution sur le respect de la trêve olympique, dont le Royaume du Maroc fut l'un des coauteurs. C'est aussi cette session historique pour le Mouvement olympique, qui adopta une autre résolution proclamant l'année 1994 Année internationale du sport et de l'idéal olympique, à l'occasion du centenaire du CIO fondé en 1894 à l'Université de la Sorbonne à Paris par le pédagogue français, le baron Pierre de Coubertin.

Il me semble évident que les principes fondamentaux contenus dans la Charte olympique, ont

un lien très étroit avec les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. L'effort pour éduquer et protéger la jeunesse, afin qu'elle contribue à l'édification d'un monde meilleur et pacifique, est un objectif noble auquel le Royaume du Maroc s'est toujours associé, en parrainant les projets de résolution de l'Organisation des Nations Unies en la matière. La dimension sociale et universelle du sport a été maintes fois soulignée par S. M. le Roi Mohammed VI. La preuve en est, que le Gouvernement marocain attache une importance particulière, à ce que tous – les sports pour tous – soient développés dans le pays, pour le bien-être de la jeunesse et de l'ensemble de la population.

Le sport est un instrument qui peut servir utilement à promouvoir la paix, le dialogue, la réconciliation, la solidarité et la recherche de solutions diplomatiques et pacifiques. Le sport c'est aussi la compétition, la concurrence, la volonté de l'emporter sur soi-même et non sur l'adversaire, une approche disciplinée vers un comportement civilisé dans le strict respect des règles.

De nombreuses institutions du système des Nations Unies, collaborent avec succès avec le Mouvement olympique dans le domaine humanitaire, en véhiculant par exemple des messages par la mise à contribution d'athlètes de renommée mondiale. L'Organisation des Nations Unies s'est aussi attelée, à promouvoir le sport au service du développement de la paix. Non seulement la contribution potentielle du sport à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été mise en exergue, mais sa capacité figure aussi dans la résolution 55/2 du 8 septembre 2000 intitulée : Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

Le sport est un droit humain. La Charte internationale de l'éducation physique et du sport adoptée par l'UNESCO en 1978, stipule que « Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport ». De même que la Convention relative aux droits de l'enfant reconnaît « à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge ».

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, souligne par ailleurs, l'importance de l'accès au sport. La femme a le droit et la capacité d'évoluer à tous les niveaux de la vie associative. Il est de notre devoir d'élargir le rôle de la femme au sein de la société et de

lui faciliter l'accès à des postes de responsabilité. Je suis heureuse et fière de signaler que sept femmes ministres siègent au Gouvernement marocain dont le Premier Ministre est M. Abbas El Fassi.

Nous sommes aussi très concernés par la protection de l'environnement. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés depuis le Sommet « Planète Terre » à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, le Comité international olympique a été le premier organisme à faire signer le Pacte pour la Terre par tous les Comités nationaux olympiques et les Fédérations internationales lors des Jeux olympiques de Barcelone en 1992. L'essentiel réside cependant dans ce que l'être humain converti en sportif aspire à pratiquer le sport dans un environnement non pollué, préservant ainsi la nature qui le comble de joie et lui donne à manger et à boire. Certes, les Jeux olympiques et le sport ne peuvent rendre le monde meilleur d'une façon permanente. Mais le sport, c'est le partage, c'est donner aux hommes et aux femmes l'occasion d'acquérir une bonne santé physique, et faire découvrir aux enfants la victoire, l'excellence et l'esprit d'équipe.

Je courais pour le plaisir du sport – cela m'a ouvert tellement d'horizons et m'a aidé à faire face à tant de pressions sociales. Je me considère aujourd'hui comme une ambassadrice du sport et de mon pays, avec le devoir de transmettre mon expérience si durement acquise et les véritables valeurs du sport, pour soulager tous ceux qui souffrent de discrimination et du manque d'égalité des chances.

Les bénévoles constituent la plus importante ressource dont dispose le sport pour son développement. D'où la nécessité de promouvoir le bénévolat pour servir la communauté en guise de solidarité. Nous avons toutefois une lutte à mener contre des fléaux comme la drogue, le dopage et le VIH/sida, et ce pour protéger la santé et le bien-être de nos jeunes. La violence et le racisme autour du sport sont devenus en outre très préoccupants. Il nous faudra, par conséquent, mettre l'accent sur une politique d'éducation préventive pour déjouer la propagation de ces fléaux, en particulier auprès des jeunes.

Le Royaume du Maroc, qui a abrité en août 2005, le deuxième Sommet des jeunes dirigeants panafricains, s'est assigné comme objectif prioritaire une plus grande mobilisation des jeunes par le recours au sport et l'encouragement des actions entreprises par

les partenaires privés et publics dans la sensibilisation de la jeunesse marocaine aux apports du sport en faveur de l'éducation, de la santé, du développement et de la paix. En application du principe « Sport pour tous » et conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale intitulée « Le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix », le Maroc a entrepris un ensemble d'activités visant à concrétiser l'idée selon laquelle le sport est un droit appartenant à tous les individus sans distinction de race ni de classe.

La politique sportive de proximité entreprise par le Royaume du Maroc a permis le développement d'activités en faveur des jeunes issus des quartiers périurbains et du milieu rural, mettant l'accent sur la participation féminine aux activités sportives. Cette politique a eu pour impact positif, l'augmentation substantielle du nombre d'adhérents dans les fédérations sportives nationales et a bénéficié, en 2006, à plus de 292 000 jeunes qui ont tiré profit du programme national d'animation sportive comprenant, entre autres, des activités d'animation des écoles de sports, l'organisation de manifestations de vulgarisation de différentes disciplines sportives et de tournois intercommunaux. Par ailleurs, la politique volontariste d'insertion des handicapés poursuivie par le Maroc consacre une large part au sport comme outil d'intégration sociale de cette frange de la population, en l'encourageant à participer aux différentes manifestations sportives internationales.

L'Initiative nationale de développement humain (INDH), lancée par S. M. le Roi Mohamed VI, le 18 mai 2005, accorde une place particulière au sport dans la réalisation des projets de développement du pays, en préconisant une démarche participative pour la mise en œuvre des actions sportives destinées à la jeunesse marocaine. En effet, les projets initiés dans le cadre de l'INDH ont pu créer une véritable dynamique socioculturelle dans les milieux défavorisés ruraux et urbains grâce à l'organisation de manifestations et à la construction d'installations sportives. Ainsi, et au titre de l'année 2006, plus de 70 000 personnes, dont plus de 26 000 femmes, ont bénéficié d'activités sportives, et 21 installations sportives ont été réalisées, tandis que 13 autres sont en voie d'être achevées.

J'ai eu le privilège et l'honneur, de par ma participation en tant qu'athlète aux Jeux olympiques et ensuite, de par les responsabilités que j'ai eues à assumer au sein de la famille olympique internationale,

de contribuer au nom de mon pays à la concrétisation de l'idéal olympique que nous poursuivons tous et qui devra guider nos pas dans notre quête d'un monde empreint de paix, de développement et de bien-être pour tous. Ma présence aujourd'hui devant cette assemblée n'est en fait que le prolongement de cet engagement auquel a souscrit mon pays, pour la mise en œuvre des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et pour la promotion et la concrétisation de l'idéal olympique.

À ce titre, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer le soutien de mon pays au projet de résolution A/62/L.2, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». En coparrainant ce projet de résolution, le Maroc voudrait apporter son soutien indéfectible aux principes et idéaux qu'il véhicule.

Je voudrais également profiter de cette heureuse occasion pour féliciter le peuple et le Gouvernement chinois, qui s'appêtent à accueillir les Jeux olympiques d'été en août 2008. Ma délégation est convaincue que les jeux qui auront lieu dans ce grand pays à la civilisation millénaire seront l'occasion de réitérer notre attachement aux valeurs olympiques et contribueront incontestablement au renouveau de l'esprit olympique.

Le Royaume du Maroc demeure convaincu que le sport constitue une initiation à la vie garantissant l'épanouissement de l'individu et le renforcement de ses capacités mises au service du développement durable de sa communauté et de son pays. Bien plus, le sport, en tant que vecteur de valeurs humanistes, telles que la tolérance et la compréhension entre les peuples, est aujourd'hui un élément indispensable et une école permanente de la vie qu'il nous faut continuer à cultiver pour promouvoir la paix et la solidarité sur la scène internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la République de Corée, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Asie.

M^{me} Park (République de Corée) (*parle en chinois*) : Au nom du Groupe des États d'Asie, la délégation de la République de Corée exprime son adhésion au projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Nous sommes convaincus que les olympiades qui se dérouleront en août 2008 à Beijing autour des thèmes les Jeux olympiques verts, les Jeux

haute technologie et les Jeux du peuple seront couronnées de succès.

Pays d'Asie ayant par deux fois, déjà, accueilli des jeux olympiques, la République de Corée espère que les Jeux de Beijing, troisième olympiade jamais organisée sur notre continent, serviront la paix et la concorde dans le monde ainsi que la paix et la réconciliation à l'échelle régionale. Nous comptons également sur les Membres pour observer la trêve olympique et appuyer les initiatives visant à promouvoir le développement humain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pérou, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : L'an prochain, Beijing accueillera du 8 au 24 août 2008 les Jeux de la XXIX^e Olympiade et du 6 au 17 septembre les Jeux paralympiques. Le monde entier aura les yeux rivés sur les milliers d'athlètes qui se donneront à fond tout au long des épreuves proposées dans les 35 disciplines sportives olympiques.

Compte tenu de l'ampleur impressionnante des moyens mobilisés, des efforts engagés et des rêves qui accompagnent les Jeux olympiques, ils seront l'occasion de rappeler l'idéal olympique et de faire en sorte que le sport promeuve la paix et la compréhension entre les êtres humains. La concrétisation de cet idéal dépendra des athlètes, de leurs entraîneurs, des juges, des autorités sportives et de tous les autres protagonistes qui seront l'an prochain à Beijing. Ce sera également l'occasion de promouvoir l'idéal de paix en observant la trêve olympique. Nous lançons un appel pour que la trêve soit respectée dans le monde entier, tout au moins, pour que les armes se taisent et les drames de la guerre cessent pendant que se dérouleront les Jeux olympiques. La trêve olympique doit également être l'occasion de créer un espace de dialogue, de paix et de réconciliation partout où les conflits et la violence font rage.

La pratique du sport favorise également le développement humain. Il convient donc de rappeler la grande place qui revient au sport dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement définis en 2000 et dans l'application des engagements pris à cet égard par nos chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de 2005. L'ONU doit continuer d'appuyer ces initiatives afin que les avantages et les possibilités

attachés à la pratique du sport soient à la portée de tous.

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir d'exprimer, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'adhésion de notre région au projet de résolution « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », présenté par la délégation de la Chine, ainsi que notre volonté de contribuer à ce que la concrétisation de l'idéal olympique soit la meilleure chose qui reste des Jeux olympiques et paralympiques de Beijing de 2008.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Ehouzou (Bénin) : Monsieur le Président, le Groupe des États d'Afrique vous remercie d'avoir convoqué cette réunion plénière de l'Assemblée générale sur l'importance de la promotion du sport pour la paix et le développement. Nous exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport exhaustif qu'il a présenté sur le point à l'examen.

Nous saluons la présence aujourd'hui parmi nous du Président du Comité international olympique, du Président du Comité d'organisation des Jeux de Beijing et, bien sûr, de M^{me} Moutawakel, dont le nom est très connu des jeunes Africains à cause des prouesses extraordinaires qu'elle a accomplies en donnant un renom particulier à la femme africaine et au sport africain.

Le rapport offre un aperçu soigneux des différents aspects et des sujets en question. Il a montré de façon explicite et informative les progrès réalisés durant la première année d'exécution de la feuille de route de trois ans aux fins de l'application du plan d'action des Nations Unies pour le renforcement de la contribution des sports à la paix et au développement.

Nous apprécions à travers ce rapport combien le sport a aidé à promouvoir la paix et le développement en retraçant les activités réalisées à divers niveaux. Nous nous félicitons de ce que le rapport inclut dans son champ de couverture tous les acteurs et toutes les parties prenantes en tenant dûment compte de la dynamique de leur mobilisation et en faisant le point sur les politiques et stratégies appliquées.

M. Jallow (Gambie), Vice-Président, assume la présidence.

Le rapport témoigne du déploiement dans plusieurs pays des potentialités inestimables du sport comme instrument du renforcement de la paix, de la sécurité internationales et de la compréhension entre les peuples des Nations Unies. Les activités réalisées ont donné une vraie signification à la trêve olympique. Nous nous félicitons des initiatives de consolidation de la paix lancées dans les pays sortant d'un conflit, et en particulier de l'assistance qui leur est fournie pour restaurer leur pleine participation au mouvement olympique mondial et aux rencontres internationales. De même, le rapport montre que le sport a été un puissant levier pour la poursuite des objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier, celles des objectifs du Millénaire pour le développement, ayant une haute valeur dans les efforts d'intégration sociale visant les différentes catégories de personnes ayant des besoins spéciaux.

Nous accueillons avec une réelle satisfaction les partenariats variés et les initiatives qui ont pavé la voie non seulement d'une mobilisation mondiale des États Membres, mais aussi des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des organisations sportives. Nous saluons particulièrement le travail du Bureau des Nations Unies pour le sport au service de la paix et du développement, et plus particulièrement le Conseiller spécial pour ses efforts visant à assurer le soutien nécessaire aux activités les plus importantes organisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action. Il importe de relever dans ce débat le fait que le Bureau ait fait montre d'un haut degré d'engagement en organisant, en 2006, le Sommet mondial des jeunes dirigeants, un événement fort remarquable pour lequel il mérite notre pleine reconnaissance.

Nous félicitons le Conseiller spécial des actions engagées pour aider à établir une coopération étroite entre l'Union africaine et l'Union européenne avec la pleine implication des institutions africaines assurant la promotion du développement des activités sportives sur le continent africain.

Venons-en au projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », et aux questions qui y sont évoquées. Nous souhaitons faire enregistrer l'adhésion du Groupe africain, car ce dernier partage les considérations qui l'ont motivé et les sollicitations qu'il contient.

Dans moins d'un an, les XXIX^e Jeux olympiques auront lieu en Chine. Nous saluons la volonté du Gouvernement et du peuple chinois de pérenniser ce rassemblement des sportifs du monde, qui s'inscrit dans l'idée qui a germé à l'origine des Jeux depuis l'Antiquité. Les Jeux olympiques modernes constituent un rassemblement des jeunes pour la paix, car le sport favorise l'édification d'un monde meilleur, promeut le développement et, par conséquent, les objectifs du Millénaire. Nous félicitons la Chine d'avoir pris au sérieux la tâche de l'organisation de ces Jeux olympiques qui sont prévus à Beijing, conformément aux normes internationales sous le slogan « Un seul monde, un seul rêve », ainsi que des efforts déployés dans le domaine social aux niveaux local, national, régional et mondial.

L'Afrique apportera sa contribution à l'observation de la trêve olympique à laquelle le projet de résolution appelle. Aucun autre continent n'a autant besoin que l'Afrique de capter l'énergie positive générée par le sport pour des rencontres, pour la compréhension mutuelle et pour la réconciliation. Il est dans l'intérêt des gouvernements et des peuples africains de tirer profit de cette occasion pour renforcer la conscience de la nécessité de promouvoir la culture de la paix entre les pays et en leur sein, par la promotion du dialogue en maximisant l'impulsion attendue de la participation active aux prochaines Olympiades de Beijing.

M. Maurer (Suisse) : C'est avec grande satisfaction que ma délégation a pris connaissance du rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : progrès et perspectives » (A/62/325), que le Secrétaire général a soumis à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale pour lui rendre compte des mesures prises au cours de l'année écoulée, afin de mettre en œuvre le Plan d'action triennal contenu dans le rapport du Secrétaire général de l'an passé.

Le rapport du Secrétaire général rappelle une fois encore la source de l'enthousiasme que suscite le sport au service du développement et de la paix. Le sport est un moyen efficace et efficient de relever un grand nombre des défis auxquels est confrontée l'humanité. On peut lire dans le rapport que des États Membres, mais aussi les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies ont tiré parti l'année passée du sport pour s'attaquer dans le monde entier à des problèmes pressants, comme le racisme, le sort des

enfants des rues, l'inégalité entre les sexes, les traumatismes subis par les jeunes et l'obésité. Il est d'autant plus encourageant que l'on voit ainsi clairement que l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, en 2005, et les résolutions précédentes de l'Assemblée générale ont des effets durables. Le sport n'est plus simplement perçu comme un « plus » souhaitable. On reconnaît en lui un instrument économique et performant de développement humain. Le fait que ce résultat ait été atteint en quelques années seulement est en soi remarquable.

La Suisse se félicite donc que le Secrétaire général ait décidé de renouveler le mandat de son Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix. Le Conseiller actuel et son équipe ont une fois encore fourni un excellent travail cette année, et la Suisse les remercie de leurs fructueux efforts. Cela dit, nous nous rangeons à l'avis récent du Secrétaire général : ils ne sont pas au bout de leur tâche.

Le Conseiller doit rester le porte-parole conduisant les efforts des organismes des Nations Unies pour faire adopter le sport comme moyen de promouvoir le développement et la paix. Comme le souligne aussi le rapport du Secrétaire général, le Conseiller spécial est dans une position idéale pour encourager les partenariats dans tous les secteurs de la société. Les Nations Unies continuent d'avoir besoin de lui pour cette mission très utile et importante.

Enfin, le Conseiller spécial représente le Secrétaire général et le système des Nations Unies à diverses manifestations sportives mondiales, comme les prochains Jeux olympiques de Beijing en 2008. Ceci lui permet non seulement de promouvoir le sport au service du développement et de la paix, mais aussi de s'adresser directement aux populations du globe, au nom des Nations Unies.

La Suisse figure depuis le début parmi les plus ardents partisans du Bureau du Conseiller spécial. Nous présidons d'ailleurs avec le Représentant permanent de la Tunisie auprès des Nations Unies le Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, qui rassemble 28 missions.

Jusqu'à présent, le Bureau du Conseiller spécial est resté provisoire et quelque peu incertain. Alors que le Secrétaire général a décidé de renouveler le mandat de son Conseiller spécial, la Suisse réfléchit avec le

Bureau de ce dernier, le Secrétariat de l'ONU et tous les États Membres intéressés aux formules envisageables pour un arrangement plus stable. Nous nous félicitons par conséquent que le Secrétariat prévoie de constituer un Fonds pour le sport au service du développement et de la paix au secrétariat de Genève, avec un point de contact à New York.

Par la création formelle d'un Bureau du Conseiller spécial, les Nations Unies feraient clairement savoir qu'elles entendent continuer à promouvoir le sport comme outil de développement et de paix. Nous espérons en outre que ce nouvel arrangement allégé encouragera un plus grand nombre d'États Membres à soutenir financièrement les activités du Conseiller spécial. Leur appui est en effet d'une pressante nécessité, et nous les invitons tous à fournir davantage de ressources pour permettre à l'équipe du Conseiller spécial de le seconder convenablement dans ses fonctions de base. La Suisse, pour sa part, n'y manquera pas. Nous espérons aussi que l'Assemblée générale, pendant cette session, aura encore l'occasion de se prononcer sur une résolution à ce sujet. Celle-ci pourrait saluer une structure plus stable, confirmer son orientation stratégique et demander au Secrétaire général de faire rapport sur ce dossier pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation aimerait saisir cette occasion pour exprimer son soutien tout entier au projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Nous sommes convaincus que des initiatives comme celles-ci pourront apporter des résultats concrets et assurer que les Jeux seront conduits d'une manière paisible.

M. Pataki (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale a l'honneur de parler de l'esprit de la trêve olympique. Pendant plusieurs olympiades, l'ONU a plaidé pour une trêve olympique en vue de protéger, dans la mesure du possible, les intérêts des athlètes et du sport de manière générale, et en vue de contribuer à la recherche de solutions pacifiques et diplomatiques aux conflits.

C'est un grand privilège d'accueillir, comme témoins de nos travaux à la séance de ce matin, des membres du Comité international olympique (CIO), conduits par le Président du CIO, M. Jacques Rogge, et comprenant de hauts membres américains, M^{me} Anite DeFrantz et M. James Easton. Par ailleurs, la

délégation des États-Unis note avec plaisir la présence du Comité olympique des États-Unis, conduit par son chef des relations internationales, M. Robert Fasulo. La contribution éminente de ces dirigeants et de nombreux autres bénévoles a construit un monde meilleur et plus pacifique à travers le sport et l'idéal olympique. Je souhaiterais ajouter que c'est un honneur pour moi, en ma qualité d'ancien Gouverneur de l'État de New York, un État fier d'avoir accueilli deux fois les Jeux olympiques d'hiver, de saluer cette délégation.

La pratique d'annoncer une trêve olympique pendant les Jeux pour permettre aux participants de s'y rendre et d'y participer en toute sécurité en passant dans les zones de conflit fait partie des plus anciens accords, et date de 776 av. J.-C. L'histoire montre que la trêve olympique a transcendé les différences lorsque les personnes se rencontrent sur le terrain du fair-play.

Comme cela a été le cas à huit occasions dans cette salle depuis 1993, les États-Unis ont l'honneur de faire partie des coauteurs du projet de résolution de ce jour proclamant la trêve olympique, et intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Toutefois, ce n'est pas tant le fait que l'Assemblée proclame une trêve, mais plutôt son action qui valide l'atmosphère naturelle de trêve qui prévaut au sein de la communauté mondiale chaque fois que les pays se rencontrent aux Jeux. À cet égard, la trêve olympique n'a pas été relancée par cette Assemblée en 1993, elle a plutôt été relancée dès la convocation des Jeux olympiques modernes en 1896. Tout comme dans l'Antiquité, le principal objet de la trêve olympique est de permettre le passage et la participation en toute sécurité de toutes les personnes concernées par les Jeux. En effet, cette trêve y a contribué à travers les siècles, en temps de guerre et de paix.

Les interprétations historiques diffèrent légèrement. Les jeux de l'Antiquité sont-ils apparus avant la trêve entre les États belligérants ou est-ce que la trêve de l'Antiquité était nécessaire au passage et à la participation aux Jeux à Olympie de tous ceux, qui étaient autrement des ennemis? Ce qui est certain, c'est que la trêve olympique, attribuée à l'oracle de Delphes, représente le point culminant des buts et principes de l'olympisme.

Pour mieux comprendre l'héritage de la trêve, les historiens de l'olympisme identifient maintenant plus précisément les termes de la trêve de l'Antiquité. Ils

savent qu'elle était inscrite sur un disque exposé solennellement dans le temple d'Héra jouxtant le stade antique d'Olympie.

Le monde a assisté à des exploits humains extraordinaires à l'ombre de ce temple, non seulement il y a des siècles, mais aussi ces derniers mois. Des efforts surhumains ont maîtrisé, à quelques mètres seulement des sites antiques d'Olympie, les feux dévastateurs qui ont failli les engloutir. Les pompiers vaillants ont préservé les sites d'où les messagers étaient envoyés pour demander le passage en toute sécurité pendant les Jeux. Les feux vifs ont menacé le cœur du Mouvement olympique; le feu a été maîtrisé. Après avoir été maîtrisé, ce feu allumera maintenant la flamme olympique dans son périple qui la conduira des stades antiques à la moderne Beijing.

Le projet de résolution examiné aujourd'hui exhorte le monde à vaincre des menaces similaires – les menaces géopolitiques – et à les maîtriser de la même manière pour raviver les efforts déployés par l'humanité pour poursuivre les objectifs et les idéaux de compréhension, de sécurité et de prospérité internationales énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, les États Membres adoptent la trêve olympique à l'ONU. En août prochain, les concurrents prêteront à la cérémonie d'ouverture le serment olympique des athlètes par lequel ils s'engagent à respecter les règles du jeu. Que ces pratiques solennelles inspirent les autres à conclure des trêves dans le cadre des conflits présents dans leurs vies, des conflits qui les empêchent de poursuivre leurs propres objectifs et idéaux. Amener la trêve olympique plus près de chez nous nous fait passer du statut de spectateurs de l'excellence à celui de participants. Que le projet de résolution de ce jour soit mis en œuvre à tous les niveaux : intergouvernemental, national, communautaire, familial et personnel.

Sur le plan intergouvernemental, la trêve olympique continue d'animer différentes formes de collaboration de l'ONU en matière de promotion de la paix à travers le sport. Au plan national, la trêve olympique pourrait être interprétée aussi comme une suggestion de déclaration d'un temps mort dans les troubles dans la société car chaque pays soutient ses athlètes olympiques. Les communautés et les ménages peuvent s'inspirer grandement de l'exemple de la réalisation olympique, et pourraient de ce fait

s'attacher à l'excellence dans leurs actes quotidiens. Les spectateurs des Jeux peuvent voir le fair-play en action, et, portés par cela, ils pourraient lutter résolument contre des tentations qui les empêcheraient, autrement, d'atteindre leurs objectifs et leurs idéaux.

Aujourd'hui, notre examen de cette question rappelle donc au monde de préparer les prochains Jeux aux plans spirituel et physique. Le sport ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'éduquer les jeunes de ce monde à un développement harmonieux de l'humanité.

En vue de promouvoir la trêve olympique concrètement, le CIO a créé la Fondation internationale pour la trêve olympique, dont le siège est à Athènes. Ses programmes apportent un soutien à la trêve olympique et au respect de celle-ci dans le monde et ils contribuent constamment à la culture de paix. Pour promouvoir le dialogue, la Fondation dirige le prestigieux Forum international sur le sport pour la paix et la trêve olympique qui se réunit tous les deux ans à Olympie.

La promotion de ces initiatives en faveur de la trêve olympique nécessite des partenariats entre les membres de la famille olympique, les organisations internationales et nationales et les organisations non gouvernementales qui contribuent à la cause de la paix. Par-dessus tout, la trêve et ses initiatives sont celles de la population mondiale pour la population mondiale.

La délégation des États-Unis reconnaît et soutient les initiatives telles que le projet de résolution de ce jour sur l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'informe les membres qu'une séance informelle se tiendra pour écouter une déclaration du Président du Comité international olympique, immédiatement après la levée de la présente séance.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je souhaite tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport, publié sous la cote A/62/325 et intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : progrès et perspectives », rapport qui sert de base au débat de ce jour.

Nous saluons aussi les efforts de M. Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, et sa

contribution à la diffusion de messages portant sur la valeur du sport pour le développement.

Ma délégation s'associe sans réserve à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Pérou, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, en ce qui concerne le projet de résolution A/62/L.2, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Je saisis cette occasion pour faire quelques remarques spécifiques sur le sujet plus large du sport au service de la paix et du développement. Le Gouvernement de la République du Guatemala attache une grande importance à cette question, car l'activité physique pour la santé, le sport et les loisirs récréatifs sous toutes leurs formes est considérée comme un droit de tous les Guatémaltèques.

Depuis la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable en 1996, le Ministère de la culture et des sports a fait le maximum pour contribuer à sa mise en œuvre. Cette institution oriente tous ses programmes et activités sur l'édification d'une culture de paix fondée sur les attitudes et valeurs forgées par la société guatémaltèque. Conscient du multiculturalisme national, le Ministère s'efforce de renforcer la coexistence pacifique grâce aux échanges socioculturels, au respect des différences, à la valorisation de la créativité, à l'organisation sociale et aux liens entre les êtres humains, ainsi qu'entre eux et la nature – tout cela dans le cadre d'activités à long terme visant à promouvoir la paix et le développement humain durable.

Plus récemment, le Ministère de la culture et des sports, en collaboration avec la présidence de la République du Guatemala, a mené un programme visant à faire entrer les activités récréatives dans les centres de détention. Le programme consiste à promouvoir le sport afin de favoriser l'intégration sociale, la réhabilitation et l'égalité des chances. De plus, il existe un programme de réinsertion sociale qui s'adresse spécifiquement aux individus et groupes dont on considère qu'ils sont particulièrement vulnérables au plan social, tels que les prisonniers, les membres des bandes des rues, les enfants qui travaillent et les réfugiés, y compris les personnes handicapées qui font partie de ces catégories.

Parmi les activités menées auprès de ces groupes, il faut mentionner les écoles d'échecs, de formation et de loisirs s'adressant aux jeunes délinquants; les

manifestations sportives destinées aux enfants des rues, aux ouvriers et aux résidents des bidonvilles; les jeux nationaux sans frontière et l'école d'échecs pour les aveugles. Il y a aussi d'autres initiatives qui concernent les instituts de formation aux sports récréatifs, comme le championnat rural de football – la « coupe de la paix » – et l'entraînement sportif des personnes handicapées, ainsi que des programmes, conduits par des bénévoles de la société civile, qui visent à échanger des jouets guerriers contre des jouets éducatifs.

En outre, des programmes spécifiques ont été élaborés pour les enfants, les jeunes et les personnes âgées. Le programme destiné aux enfants propose des activités sportives et récréatives diverses qui leur permet d'occuper sainement leur temps libre. Il les encourage à pratiquer des sports tels que l'athlétisme, le basketball et le football, tout en cherchant à promouvoir les valeurs morales et sociales par l'exercice physique. Le principal objectif du programme destiné aux jeunes est de favoriser une activité productive par l'intermédiaire du sport et d'identifier, d'appuyer et d'améliorer les aptitudes des animateurs de jeunes susceptibles de promouvoir le sport au sein de leur communauté. Le programme pour les personnes âgées s'adresse aux individus de plus de 50 ans et cherche à améliorer leur qualité de vie par l'intermédiaire d'activités physiques, récréatives et culturelles. Il importe de noter que 75 % des participants à ce programme sont des femmes.

Ma délégation se réjouit de l'entrée en vigueur de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, le 1^{er} février 2007, et tient à indiquer que ce texte est déjà à l'examen pour approbation par le Congrès de la République. De même, le Guatemala s'est félicité d'avoir accueilli avec succès la 119^e session du Comité international olympique en juillet. Nous savons gré à tous les participants de leur appui et espérons les revoir bientôt dans notre pays.

Par ailleurs, il est impératif de poursuivre les efforts en vue d'incorporer pleinement le sport et l'éducation physique dans les programmes de développement. Une assistance adaptée doit également être fournie aux pays en développement afin de mobiliser les ressources nécessaires à l'amélioration des infrastructures et équipements sportifs, pour un développement sain des enfants et des jeunes.

Je salue en outre le travail mené en collaboration avec les missions de maintien de la paix de l'ONU et

avec l'appui du Comité international olympique. Nous avons bon espoir que les initiatives et programmes de ce genre seront également mis en œuvre par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti, dans l'intérêt de la population haïtienne.

Pour terminer, ma délégation réaffirme l'importance qu'il y a à conduire des stratégies qui intègrent plus efficacement le sport dans divers programmes de santé, d'éducation, de développement et de paix aux niveaux local, national, régional et mondial. En ce sens, nous accueillons avec satisfaction l'initiative menée par le Programme des Nations Unies pour le développement, par l'intermédiaire de son Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes et en collaboration avec le Bureau des Nations Unies à New York pour le sport au service de la paix et du développement. Celle-ci vise à mettre en œuvre, en Amérique centrale, un programme visant à faire du sport un instrument d'intégration des jeunes et de promotion de la paix.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom du Chili pour exprimer notre appui au projet de résolution A/62/L.2, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », qui vient d'être présenté par M. Liu Qi, Président du Comité d'organisation pour les Jeux olympiques de Beijing. Nous sommes convaincus que le sport est un vecteur efficace de promotion non seulement de la paix et du développement, mais aussi d'un climat de tolérance, de dialogue et de respect – qui sont si nécessaires dans le monde d'aujourd'hui – dans l'esprit de la Trêve olympique.

Je rappelle que le lien entre le sport et la paix n'est pas uniquement théorique. Dans le cas d'Haïti et de la Mission des Nations Unies qui opère dans ce pays, des équipes de football brésiliennes et chiliennes ont été invitées, apportant à des dizaines de milliers d'Haïtiens un message de solidarité et de paix par le sport. Nous devrions agir ainsi plus souvent.

Au nom du Chili, je tiens aussi à dire que nous avons reçu avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : progrès et perspectives » (A/62/325 et Corr.1), qui décrit la première année de la mise en œuvre du Plan d'action que nous avons adopté il y a quelque temps. Nous sommes optimistes quant à ce plan, car nous estimons qu'il constitue une excellente feuille de route qui nous permettra non seulement

d'articuler les efforts des gouvernements, de la société civile et des organismes multilatéraux, mais aussi d'avoir un effet très positif grâce à l'élargissement et au renforcement des plans et programmes qui sont actuellement menés dans chacun de nos pays.

La relation qui existe entre le sport et la santé physique nous semble particulièrement préoccupante. Selon des études menées à l'échelle internationale, les personnes qui n'exercent aucune activité physique constituent une population à haut risque dont les taux de mortalité sont considérablement plus élevés que ceux des personnes qui ont une activité physique régulière.

C'est pourquoi, le projet de résolution présenté par la Chine, et d'autres qui seront présentés sous peu, devraient contribuer à la mise en œuvre de politiques publiques de promotion du sport et de l'éducation physique qui découleront de la création d'une culture mondiale du sport et de l'éducation physique. Un tel programme doit rassembler les jeunes, les adultes, les personnes âgées; les athlètes handicapés; les hommes et les femmes; les habitants des pays développés et des pays en développement: tous doivent s'unir pour améliorer la qualité de vie et contribuer à l'avènement d'un monde moins violent, plus sain et plus tolérant, en harmonie avec l'idéal olympique.

Il va de soi que la promotion des activités sportives et de l'éducation physique est la responsabilité souveraine de chaque pays. Mais au niveau multilatéral, il faut une structure permanente suffisamment représentative pour nous permettre de coopérer avec les pays. En principe, nous approuvons la création, à Genève, du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, secondé par un bureau de liaison à New York au sein du Département des affaires économiques et sociales. Mais cette structure doit devenir permanente et être dotée de ressources financières suffisantes pour pouvoir s'acquitter correctement de son mandat. Son financement doit être stable et prévisible et provenir, de préférence, du budget ordinaire ou de la communauté de donateurs.

Dans un domaine différent mais connexe, nous tenons à remercier le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, dont le Bureau, en même temps que d'autres organes, a pris un certain nombre de mesures pour promouvoir le sport et l'éducation physique; le Bureau

de New York a contribué de façon remarquable à ces efforts.

Enfin, nous estimons indispensable de conclure des alliances stratégiques entre l'ONU, le secteur privé et la société civile pour mobiliser des ressources et créer des capacités nationales. Les fondations, les organisations non gouvernementales et les fédérations sportives doivent jouer un rôle central à cet égard. Parallèlement, l'ONU devrait renforcer ses liens avec les organisations internationales comme la Fédération internationale de football association (FIFA) et le Comité international olympique.

En cherchant à promouvoir le sport, la paix et le développement, nous facilitons la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, comme l'a déclaré mon collègue béninois, au nom du Groupe des pays d'Afrique. En tant que membre du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, le Chili est satisfait du travail accompli par le Groupe jusqu'à présent et continuera à collaborer activement avec les autres délégations pour essayer d'atteindre les objectifs que nous sommes fixés.

M. Naik (Inde) (*parle en anglais*): Nous remercions le Secrétaire général de son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : progrès et perspectives » (A/62/325 et Corr.1). Nous notons la structure bien organisée et la bonne présentation de l'information dans le rapport, qui fait la synthèse des activités entreprises dans différents domaines par les États Membres, le système des Nations Unies et d'autres acteurs. À la lumière de l'expérience acquise, le Secrétaire général y formule aussi des recommandations concernant l'action future.

L'Inde approuve les efforts que fait le Secrétaire général pour appeler l'attention sur le rôle utile que le sport peut jouer dans la consolidation de la paix et la poursuite du développement. Le sport est un moyen facile et relativement peu coûteux de mobiliser l'énergie des jeunes de façon positive et constructive. Il enseigne l'esprit sportif qui engendre la tolérance en pensée et en actes ainsi que le respect de l'adversaire. Il inculque aussi une discipline en obligeant à respecter les règles du jeu. Il développe une bonne camaraderie qui favorise la coexistence pacifique des communautés.

La contribution du sport au développement est également reconnue. *Mens sana in corpore sano* – un

esprit sain dans un corps sain. Le sport permet de faire de l'exercice physique, augmente l'apport d'oxygène et accroît l'endurance. Il rassemble les individus dans une intention commune. Sa dimension ludique offre un bon moyen de diffuser des messages sociaux à contenu sensible. Le sport augmente la productivité et favorise l'harmonie sociale et la discipline. À dire vrai, il peut jouer un rôle subtil, positif et constructif dans le développement et la paix.

L'Inde estime que les activités physiques et sportives sont des éléments indispensables au développement humain. L'Inde a une longue tradition de sport et d'éducation physique. Les écritures et la littérature anciennes indiquent la place importante que des sports comme le tir à l'arc, le levé de poids et la lutte occupaient dans l'éducation des princes. La maîtrise de ces sports était considérée comme aussi importante que la connaissance des écritures. Dans l'Inde moderne, le système éducatif tente de préserver et de mettre à profit cet héritage ainsi que le respect du sport et de l'éducation physique.

Compte tenu du rôle crucial du sport et des jeux dans la vie nationale, le Gouvernement indien a pris plusieurs un certain nombre d'initiatives visant à élever le niveau de la pratique sportive dans le pays. Il est largement admis qu'il faut généraliser la pratique des sports et créer des infrastructures sportives modernes. Le Gouvernement s'est employé à améliorer les compétences des entraîneurs, à créer des infrastructures sportives et à faire en sorte que le sport bénéficie dûment des bienfaits de la science. Il s'efforce aussi d'encourager les fédérations sportives nationales à mener une action plus efficace et plus ciblée.

La participation de l'ensemble de la société, en particulier des entreprises et de l'industrie, vient compléter les efforts du Gouvernement. Pour encourager le sport et les sportifs, des distinctions prestigieuses sont décernées aux athlètes en récompense de leurs exploits. Plusieurs programmes ont été mis en place pour diffuser et encourager la pratique sportive, parmi lesquels le Fonds sportif de retraite des athlètes de mérite et le programme de promotion du sport et des jeux à l'école.

La protection sociale des jeunes sportifs relève du programme de bourses sportives, mais un Fonds national d'assistance a été créé pour les sportifs à la retraite. Un Fonds national pour le développement sportif a été constitué pour mobiliser des ressources.

Au sein du Gouvernement indien, le Ministère de la jeunesse et des sports représente les sports au niveau national. Le Gouvernement a également créé l'Office indien des sports dans le double objectif de généraliser la pratique du sport et de cultiver le talent des enfants en leur offrant les infrastructures, l'équipement, l'entraînement et autres structures nécessaires, notamment un centre de médecine du sport et un centre de contrôle antidopage.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il faut favoriser la pratique du sport pour aider à combattre la maladie et l'obésité, surtout chez les jeunes. Le rapport mentionne le rôle du sport dans la lutte contre le VIH/sida. Son rôle est peut-être limité à cet égard, mais la promotion du sport peut avoir une influence plus sensible sur la fréquence croissante du diabète juvénile en milieu urbain. La pratique régulière d'un sport peut aussi aider à diminuer l'anxiété et l'hypertension dues aux pressions de la vie moderne au sein de la jeune génération d'aujourd'hui.

Nous relevons dans le rapport du Secrétaire général que, malgré des progrès inégaux, des éléments indiquent que les sports sont mieux intégrés dans tous les régions géographiques. Le rapport souligne toutefois que le manque de ressources, d'installations et de personnel qualifié continue d'être un obstacle majeur dans de nombreux pays. Les pays en développement doivent relever d'énormes défis alors que leurs ressources sont limitées. Les pays les moins avancés se heurtent à des difficultés encore plus grandes.

Le sport a complètement changé de visage dans le monde moderne. La pratique sportive nécessite aujourd'hui un équipement, des infrastructures et des méthodes d'entraînement modernes très élaborés. La mise à disposition et la facilité d'accès de ces installations dans les pays développés fait pencher la balance des sports en leur faveur. Une coopération et une aide internationales s'imposent donc pour encourager la construction d'infrastructures sportives dans les pays en développement.

À cet égard, nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général selon laquelle il faut rendre le sport et l'éducation physique plus accessibles à de plus vastes segments de la population mondiale, surtout à ceux qui n'ont ni la possibilité de faire du sport ni les installations requises. Nous pensons également qu'il est indispensable de

promouvoir les investissements en vue de développer les infrastructures et les installations sportives, y compris les ressources destinées à appuyer les programmes de science et de médecine physique, en particulier dans le monde en développement. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général à déployer de plus amples efforts pour encourager le sport et l'éducation physique. Ces efforts pourraient se traduire par une sensibilisation faite dans le cadre d'événements sportifs ou autres. Mais nous sommes convaincus que ce sont les activités sportives elles-mêmes qui peuvent le mieux promouvoir le sport. Ainsi, nous espérons que le système des Nations Unies axera son action sur la promotion du sport par le sport, plutôt qu'en organisant des conférences et des réunions.

Le sport fait partie intégrante de l'éducation et contribue à promouvoir la paix, l'amitié, la coopération et la compréhension entre les peuples. Comme le Secrétaire général, nous estimons que le sport et l'éducation physique ne sont pas un luxe dans la société en général, et encore moins dans le monde en développement. Aussi nous faut-il redoubler d'efforts pour encourager la pratique du sport pour le développement et la paix.

M. Mavroyiannis (Chypre) (*parle en anglais*) : Chypre entretient des liens solides avec l'olympisme, aussi bien de nos jours que pendant l'Antiquité – en réalité depuis la naissance des Jeux olympiques en 776 av. J.-C. – et je voudrais faire quelques observations.

D'emblée, je voudrais féliciter la délégation chinoise d'avoir présenté le projet de résolution A/62/L.2, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » et souhaiter plein succès au Gouvernement de la République populaire de Chine pour l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2008. Je voudrais également saluer la présence à cette séance du Président du Comité international olympique, M. Jacques Rogge, ainsi que d'autres représentants du mouvement olympique, dans le cadre de la promotion des Jeux et la préservation de leurs idéaux olympiques, notamment le fair-play.

Le sport, en particulier dans le contexte des Jeux olympiques, qu'il soit considéré comme une notion ancienne ou contemporaine, a acquis une importance cruciale et éternelle pour toutes les facettes de la vie humaine, y compris pour notre travail ici à l'ONU.

Le sport fait partie intégrante de l'épanouissement et du bien-être de l'homme, à l'échelon tant individuel que collectif. Sa contribution au développement, au renforcement des capacités, à l'unité et au rapprochement des peuples a été prouvée en de nombreuses occasions. Mais le pouvoir de la culture du sport comme outil permettant d'inculquer l'éthique à la jeunesse de tous les pays passe souvent inaperçu.

En outre, notre débat porte aujourd'hui sur la manière dont la notion de sport, et les vertus qu'il véhicule, sont liées à l'essence même de l'aspiration de l'homme à la paix et à la sécurité. Prenons l'exemple de la tradition de la trêve olympique. La suspension de toutes les hostilités avant, durant et après les Jeux olympiques dans l'Antiquité constitue une pratique aussi présente dans les esprits et respectée aujourd'hui qu'alors. Alors pourquoi sommes-nous incapables aujourd'hui de mettre fin aux hostilités pour quelque raison que ce soit, y compris par le sport, dont l'objectif est de nous rappeler que l'humanité a été créée à des fins plus nobles que les conflits?

Si les anciens, avec leurs moyens limités pour diffuser le savoir et les informations, étaient capables d'observer une trêve, en dépit des énormes difficultés, pourquoi ne pouvons-nous pas, avec tous les moyens à notre disposition pour promouvoir l'éthique collective et la civilisation et pour protéger la vie humaine, notre bien le plus précieux, atteindre au moins le même objectif en établissant une pratique contemporaine correspondante? Permettre aux athlètes de voyager en toute sécurité pour participer aux Jeux, grâce à la trêve olympique, est peut-être moins utile aujourd'hui que dans le passé. Mais la contribution la plus importante de cette tradition ne s'est jamais arrêtée à des arrangements pratiques.

L'idée de créer un environnement pacifique, dans l'espoir que cela aurait des effets durables allant au-delà de la durée des Jeux, a toujours été ancrée dans l'idéal olympique. Trois messages clefs sont depuis toujours inhérents à la tradition de la trêve olympique : d'abord, la futilité de la guerre, la dénonciation de la violence et de l'assujettissement, et la supériorité des actions qui visent à rapprocher les peuples; deuxièmement, la quête de liberté, les valeurs partagées, et le caractère intrinsèquement noble de l'équité et de la synergie; et, troisièmement, la reconnaissance de leur contribution à la prospérité de tous et au développement de la culture et de la civilisation.

Toutefois, nous devons reconnaître que tous les aspects du projet de résolution dont nous sommes saisis, que nous appuyons comme nous l'avons toujours fait, n'ont jamais été pleinement mis en œuvre, en dépit de son adoption semestrielle et de l'appui unanime dont il bénéficie. Nous espérons que sa lettre et son esprit seront progressivement intégrés dans la tradition humaine internationale et que son application sera l'un des moments où l'histoire se répétera.

M. Noghès (Monaco) : Dans quelques mois, la République populaire de Chine accueillera les Jeux de la XXIX^e Olympiade suivis des Jeux paralympiques. Si les Jeux olympiques sont traditionnellement l'évènement sportif le plus suivi au monde, c'est bien qu'ils inspirent les peuples dans toute leur diversité à s'unir pour admirer les athlètes donner le meilleur d'eux-mêmes dans une compétition pacifique.

Tels les athlètes qui se retrouvent à chaque Olympiade, depuis la quarante-huitième session, l'Assemblée générale a ravivé l'antique tradition grecque de la trêve olympique pour rappeler combien l'idéal olympique peut et doit servir d'exemple à la promotion de la paix et de l'entente entre les peuples. Monaco coparraine toujours avec fierté et conviction le projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/62/L.2).

Le sport est fédérateur d'énergies positives lorsqu'il est pratiqué dans le respect de l'effort et du travail, sans artifice ni utilisation de produits stimulants ou dopants. Recevant à Monaco ses homologues à l'occasion des XII^e Jeux des petits États d'Europe, pour une conférence des Ministres des sports, M. Paul Masseron, Conseiller de gouvernement pour l'Intérieur, a notamment déclaré :

« le dopage ne peut être admis, ni dans le sport de haut niveau, où il porte atteinte à l'essence de la compétition, ni dans la pratique individuelle où il détruit la force éducative du sport, car le dopage n'est plus aujourd'hui une question de niveau, d'âge ou de discipline ».

Depuis 2003, la Principauté de Monaco dispose d'un comité antidopage qui participe à la mise en œuvre de politiques antidopage conformément aux objectifs de la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Plus de 150 contrôles seront effectués cette année en Principauté. S. A. S. le Prince Albert II, ancien athlète olympique et membre du

Comité international olympique, apporte une attention particulière à l'éthique dans le domaine sportif. Nous saluons donc à nouveau l'entrée en vigueur, en février 2007, de la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

Par leur envergure, les Jeux olympiques sont la vitrine de 36 disciplines sportives. Le sentiment de fraternité partagée que procure la pratique du sport est à notre portée à tous. Des camps de réfugiés aux enfants des rues, des écoles aux entreprises, le sport favorise l'épanouissement de l'être humain.

La reconnaissance de l'humanisme du sport a motivé la signature d'un accord entre le Gouvernement princier et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le 27 juin 2007, pour la mise en place d'un programme innovant intitulé « Un sport humaniste au service du développement de la jeunesse dans les villes ». En s'inspirant des valeurs éducatives du sport humaniste, ce projet a pour but de contribuer aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme vise à la réintégration des jeunes en difficulté dans les quartiers défavorisés. La ville de Cape Town (Afrique du Sud) a été choisie pour la mise en œuvre de ce partenariat avec le PNUD. La création d'un centre permettant à des jeunes de recevoir une formation footballistique est également à l'étude ainsi qu'un cours d'alphabétisation et de formation professionnelle.

Les membres savent combien le Prince Albert II est attaché à la protection de l'environnement. Le pays hôte des prochains Jeux et la ville de Beijing doivent donc être félicités pour les efforts entrepris pour «verdir» les Jeux, comme l'indique le rapport du PNUD. C'est en effet un enjeu phénoménal en termes de gestion des transports, de traitement de l'eau, de recyclage des déchets, d'efficacité énergétique. Les nouvelles ceintures urbaines avec un parc forestier de 580 hectares, l'utilisation de l'énergie solaire sont des investissements indispensables.

En juin dernier, la Principauté de Monaco a accueilli les XII^e Jeux des Petits États européens. À cette occasion, le Prince Albert II a souhaité donner un caractère écologiquement efficace à cet évènement. À l'issue de cette manifestation, les chefs d'État ou de gouvernement de la Principauté d'Andorre, de la République de Chypre, de la République d'Islande, de la Principauté du Liechtenstein, du Grand-Duché de Luxembourg, de la République de Saint-Marin et de la

Principauté de Monaco ont adopté une déclaration visant : premièrement, à reconnaître le potentiel important du sport comme vecteur de valeurs concourant à la mise en place d'une véritable éthique du développement durable; deuxièmement, à reconnaître la nécessité d'une pratique sportive en harmonie avec l'environnement; troisièmement, à organiser des Jeux des petits États d'Europe qui soient respectueux de l'environnement. En particulier, ils prévoient d'organiser des Jeux « carbone neutre », dans le but de réduire au minimum leur impact environnemental. Le pays organisateur s'engagerait à compenser les émissions de gaz à effet de serre et tout autre impact négatif lié au déroulement des Jeux et à leur préparation, par l'initiative en faveur de la préservation de l'environnement qui lui semblera la plus appropriée; et, quatrièmement, à développer, plus généralement, dans leurs pays respectifs une conscience environnementale fondée sur un esprit de solidarité et conduisant à des comportements respectueux de la nature. À l'initiative de la Fondation Prince Albert II de Monaco, il a été décidé de mesurer l'impact induit par l'événement en matière de gaz à effet de serre et de le diminuer par tous les moyens. Monaco le compensera notamment par la plantation d'arbres.

M. Rogachev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le sport, la paix et le développement sont intimement liés. L'absence de guerre est une condition préalable à la compétition sportive. La compétition sportive n'est pas une lutte entre ennemis, mais plutôt une compétition entre partenaires aspirant conjointement au développement. À l'heure de la mondialisation, alors que le monde fait face à de nouveaux défis et menaces et qu'il est nécessaire d'établir un dialogue entre les civilisations, nous sommes convaincus que la coopération qui règne dans les manifestations sportives internationales peut jouer un rôle important pour surmonter les antagonismes nationaux et religieux et réunir la communauté internationale.

Le rôle du sport en tant qu'ambassadeur de la paix est particulièrement important lorsqu'il est lié aux nobles traditions de la trêve olympique. Il est nécessaire d'inculquer aux générations futures un esprit de culture de paix, de non-violence et de tolérance, montrant ainsi que l'idéal olympique n'est pas périmé et est toujours important.

À cet égard, la Russie est coauteur du projet de résolution A/62/L.2, qu'elle appuie pleinement, relatif à l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique, et nous appelons tout un chacun à respecter cette trêve olympique.

La flamme olympique doit éclairer notre chemin et mener l'humanité vers le troisième millénaire : un phare montant la voie vers un monde sans antagonismes et sans violence. L'an prochain, la flamme de la paix éclairera la vieille ville de Beijing, qui accueillera les Jeux olympiques d'été en 2008. Nous souhaitons plein succès à nos collègues chinois dans l'organisation de cet événement mondial.

Dans sept ans, on remettra la flamme olympique à la ville russe de Sochi, qui accueillera les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. Nous sommes convaincus que les Jeux olympiques qui se tiendront dans notre pays donneront une nouvelle impulsion au mouvement olympique et renforceront la valeur d'une vie saine. Sochi est en train d'édifier des installations sportives des plus modernes et travaille d'arrache-pied à l'amélioration de son infrastructure afin d'assurer le succès de cet événement majeur.

La Russie se félicite vivement des activités de l'ONU sur la voie du renforcement de la coopération sportive internationale et de la confirmation des idéaux du mouvement sportif de par le monde. Nous saluons l'initiative menée conjointement par l'ONU et le Comité international olympique pour promouvoir l'inclusion de l'éducation physique et sportive dans les programmes portant sur l'éducation, la santé, la protection de l'environnement, la lutte contre la faim et l'amélioration du statut des femmes.

Nous pensons que l'appui au sport, y compris au niveau politique, pourra aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur le sport (A/62/325 et Corr.1). Un rôle très important a été confié à cet égard à M. Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix. Nous sommes prêts à poursuivre notre coopération fructueuse avec le Conseiller spécial, et nous appuyons les activités menées actuellement par le Bureau pour le sport au service du développement et de la paix, basé à New York et dirigé par M. Djibril Diallo.

Le sport est une langue universelle permettant la rencontre de compétiteurs de nombreux pays et de

cultures et confessions multiples. Nous pouvons donc dire qu'il recèle un potentiel important au service de la diplomatie en vue d'ouvrir la voie à la promotion d'une culture de paix et de dialogue entre les civilisations. Pierre de Coubertin a dit que le sport était l'ambassadeur de la paix et jetait une passerelle d'amitié et de compréhension mutuelle entre les peuples. Nous devons tirer pleinement profit de son potentiel.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Ma délégation voudrait commencer par remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : progrès et perspectives » (A/62/325 et Corr.1). Il nous donne une idée des progrès réalisés l'année écoulée aux niveaux national, régional et international dans la mise en œuvre des stratégies et programmes relatifs au sport au service du développement et de la paix.

Comme cela est dit dans le rapport, le sport peut grandement contribuer au renforcement de la paix et à la réalisation des objectifs du développement énoncés dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Le rôle croissant du sport en vue de parvenir à un accord international dans le domaine du développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, a été réaffirmé par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de 2005.

Dans ce contexte, nous attachons une grande importance aux mesures prises par le Secrétaire général pour mettre en œuvre le Plan d'action visant à développer et à renforcer les partenariats entre l'ONU et les gouvernements, les organisations sportives et le secteur privé. Le fait que le Président du Comité international olympique (CIO), M. Rogge, participe aujourd'hui à l'examen de cette question particulière souligne que notre Organisation et toutes ses structures travaillent activement avec la plus prestigieuse des organisations sportives du monde.

La délégation kazakhe se réjouit de l'entrée en vigueur, le 1^{er} février 2007, de la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Nous estimons que la Convention apportera une contribution très significative à la lutte contre le dopage dans le sport, et qu'elle contribuera beaucoup à l'éradiquer. À ce sujet, nous signalons qu'un laboratoire antidopage tourné vers le sport fonctionne au Kazakhstan depuis

2007 et qu'il s'est vu conférer le statut de laboratoire à part entière par l'Agence mondiale antidopage.

Le Kazakhstan salue l'action du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix et insiste sur l'importance du sport dans la réalisation des objectifs du développement et de la paix.

Nous notons également avec satisfaction la tenue, l'an dernier à New York, sous l'égide de l'ONU, d'un sommet des jeunes dirigeants qui a permis un débat sur les questions importantes de la propagation du sport et de la mobilisation des futurs animateurs de groupes de jeunes.

Nous le savons, le sport et l'éducation physique sont une façon importante d'enseigner la tolérance, de favoriser une culture de paix et de rapprocher les gens. À cet égard, la délégation kazakhe se félicite des activités menées par le Bureau du Conseiller spécial et les Centres d'information des Nations Unies afin de diffuser l'idée du sport comme instrument de paix et de développement, tout comme des mesures prises pour renforcer le rôle du sport dans l'appui à la paix.

Au nom de notre délégation, je remercie la délégation chinoise pour son projet de résolution sur l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique. D'ailleurs, le Kazakhstan est l'un des Membres de l'ONU qui se sont portés coauteurs de cette résolution intitulée « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/62/L.2). Bien sûr, le Kazakhstan sera ravi de participer aux XXIX^e Jeux olympiques dans un pays voisin, et nous prenons déjà toutes les mesures nécessaires pour que nos représentants soient aussi présents que possible dans ces Jeux. Bien entendu, nous espérons remporter de nombreuses médailles.

Le Kazakhstan a entrepris une démarche globale pour mettre le sport au service de la paix. En décembre 2006, un décret présidentiel a confirmé notre programme gouvernemental visant à développer l'éducation physique et le sport au Kazakhstan pour la période 2007-2011. Le programme prévoit un ensemble de mesures destinées à assurer une participation aussi large que possible à l'éducation physique et au sport, en particulier parmi les jeunes. C'est important pour améliorer leur santé, disposer de nombreux athlètes performants et amener nos sportifs au niveau international.

Nous travaillons aussi à favoriser l'activité sportive des personnes handicapées. Un club de sportifs handicapés existe dans toutes les régions. Dans le sud du Kazakhstan, nous avons organisé nos seconds Jeux paralympiques, rassemblant plus de 500 sportifs de toutes les régions du pays. On a beaucoup fait pour créer des internats réservés aux enfants doués pour le sport, des centres de formation régionaux de niveau olympique et des écoles républicaines dédiées à l'excellence sportive. Nous tenons à signaler que, pour la seule année en cours, la République a organisé plus de 10 000 manifestations consacrées aux modes de vie sains, qui ont vu la participation de plus de 1,5 million de personnes.

En 2011, le Kazakhstan accueillera les VII^e Jeux asiatiques d'hiver, et notre pays œuvre aujourd'hui activement à la préparation de cet événement important. Le Ministère compétent a déjà entamé des négociations avec les plus grands architectes internationaux. Nous avons lancé des appels d'offre pour la construction d'infrastructures près d'Almaty, et nous sommes en train de concevoir des espaces pour ces installations sportives. La dépense globale avoisinera le milliard de dollars.

Ainsi, ma délégation estime que nous devons conserver l'élan imprimé par l'ONU et poursuivre sur cette voie éducative en prenant également des mesures plus globales. C'est quelque chose que nous pouvons faire pour accroître la coopération et la coordination entre les États Membres, afin de parvenir à une vision générale de la promotion du sport au service de la paix dans le monde entier.

M. Mourikis (Grèce) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole sur le point 45 b) de l'ordre du jour afin d'exprimer l'appui enthousiaste de mon pays au projet de résolution A/62/L.2.

Il y a quatre ans, la Grèce a présenté une résolution similaire alors qu'elle préparait les Jeux olympiques d'Athènes de 2004. Cette année, c'est au tour de la Chine de sacrifier à la tradition et de proposer une résolution exhortant les États Membres à observer, en vertu de la Charte des Nations Unies, la trêve olympique durant les XXIX^e Jeux olympiques et paralympiques qui auront lieu à Beijing. Le large appui dont bénéficie la résolution de cette année souligne la reconnaissance par la communauté internationale des principes qu'elle incarne et notre objectif commun, à

savoir célébrer les Jeux dans la paix, l'harmonie et l'amitié. Nous souhaitons à la Chine tout le succès possible dans l'organisation des Jeux olympiques.

En ramenant la notion de trêve olympique sur le devant de la scène, nous encourageons l'idée qu'il est possible d'instaurer une paix durable à partir d'une pause dans les hostilités. En fait, c'est ainsi que les Jeux olympiques ont été conçus à l'origine. Dans l'Antiquité, la mise en œuvre de la trêve olympique supposait une cessation de toutes les hostilités afin de permettre aux athlètes et aux spectateurs de se rendre à Olympie pour assister à la célébration sacrée de l'accomplissement humain.

Dans le monde d'aujourd'hui, le message ne pourrait être plus pertinent. Nous œuvrons pour le dialogue entre les civilisations et la coopération entre riches et pauvres, et pourtant, chaque jour nous donne à voir notre échec. La trêve olympique peut constituer une approche constructive pour aider à régler les conflits. L'idéal olympique parle le langage universel de la paix, celui dans lequel tous les peuples peuvent communiquer et partager ses valeurs.

L'ONU et le mouvement olympique sont des alliés naturels. Ils partagent les mêmes buts et respectent les mêmes principes. Ils sont des instruments utiles dans les mains de la communauté internationale. C'est à nous, États Membres, qu'il incombe de saisir l'occasion qu'offre cette résolution d'observer la trêve dans l'intérêt de nos peuples. Nous félicitons le Comité international olympique et l'appuyons dans ses efforts sans relâche pour promouvoir l'idéal olympique et jeter des ponts d'entente et de coopération.

J'insiste une fois encore sur le fait qu'en adoptant aujourd'hui la résolution intitulée « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », nous approchons la vie et la réalité sous un jour positif, mais sans illusion. Nous formulons simplement une évidence : si le monde, par notre action, peut être en paix pendant 16 jours, peut-être peut-il l'être beaucoup plus longtemps.

Avant d'en terminer, je tiens à remercier l'ancien Gouverneur Pataki pour la mention qu'il a faite des récents incendies sur les sites antiques d'Olympie. Le monde a en effet été témoin d'une extraordinaire entreprise humaine, et je puis assurer l'Assemblée que la flamme olympique s'allumera de nouveau à Olympie

avant d'entreprendre le long voyage qui la mènera à Beijing.

M. Khalfallah (Tunisie) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Secrétaire général pour son rapport « Le sport au service de la paix et du développement : progrès et perspectives » (A/62/325 et Corr.1), dont l'intitulé à lui seul est porteur d'espoir et d'une grande signification pour l'avenir du sport en tant qu'activité à laquelle l'Organisation des Nations Unies apporte tout son soutien.

La Tunisie souhaite également exprimer toute son appréciation pour les efforts consentis par M. Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, ainsi que pour les activités qu'il mène pour assurer la réussite des programmes pour la promotion du sport à travers le monde et en faveur de tous.

La Tunisie souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant permanent du Bénin au nom du Groupe des États d'Afrique et réitère sa détermination à poursuivre son œuvre dans le domaine du sport et à faire de cette discipline une activité de rapprochement entre les peuples et un facteur de paix et de stabilité dans le monde – deux objectifs essentiels de notre Organisation.

La solidarité entre les peuples en ce début du XXI^e siècle est non seulement un choix, mais aussi une nécessité, que le sport, nous en sommes convaincus, est en mesure de concrétiser. Nous soutenons l'action de M. Ogi en faveur de – et je cite le rapport du Secrétaire général – « l'établissement d'une feuille de route commune et d'un cadre d'action cohérent pour constituer des partenariats mondiaux autour du sport et de l'éducation physique », (A/62/325, *par.* 72); cette éducation physique à laquelle le Président Zine El Abidine Ben Ali avait choisi de consacrer une année entière, adoptée ici même comme Année internationale du sport et de l'éducation physique 2005 (voir résolution 59/10), au cours de laquelle le monde a célébré le sport à travers une multitude d'activités diverses et aussi importantes les unes que les autres – mettant ainsi en exergue l'importance accordée par l'ensemble des intervenants au domaine du sport et leur attachement au caractère universel de cette activité. Notre devoir est maintenant de persévérer dans cette direction et de confirmer la justesse de ce choix, auquel de plus en plus de moyens sont réservés par tous.

Il est indéniable que le sport, aujourd'hui, suscite un intérêt croissant de la part de la communauté internationale, et ce à travers d'innombrables manifestations sportives, de forums de réflexion et d'actions de vulgarisation qui ont été à l'origine de l'apparition d'une conscience internationale favorable au rôle de cette activité comme appui fondamental à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le sport est également un symbole de coopération et d'amitié saine et constructive.

En coparrainant le projet de résolution A/62/L.2, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », la Tunisie exprime une nouvelle fois sa totale adhésion à l'idéal olympique et demeure convaincue que les prochains Jeux olympiques de Beijing seront une réussite totale et une victoire sportive et morale de tous les participants.

La Tunisie se réjouit du projet du Secrétariat de création d'un fonds pour le sport au service du développement et de la paix et exprime ses souhaits qu'une fois finalisés, tous les arrangements prévus permettront une concrétisation effective des objectifs assignés. En outre, la Tunisie est convaincue qu'une mise en place formelle d'un Bureau du Conseiller spécial favorisera l'action entreprise dans le domaine du sport pour le développement et la paix et constituera un atout précieux pour l'ONU, qui sera ainsi munie d'un outil synonyme de vecteur rassembleur dans un monde qui a soif de dialogue, de compréhension et de tolérance.

La présence du Président du Comité international olympique, du Président du Comité d'organisation des Jeux olympiques de Beijing et du Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix reflète, si besoin était, l'envergure et l'importance acquises par le sport et la nécessité de faire bénéficier cette activité du soutien de tous.

M. Carmon (Israël) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter M. Kerim de la manière dont il dirige les travaux de cette Assemblée et de le remercier d'avoir organisé cet important débat conjoint.

Israël est fier d'apporter son soutien au projet de résolution A/62/L.2, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». De même, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : progrès et perspectives »

(A/62/325 et Corr. 1), qui résume les mesures prises durant la première année de la feuille de route triennale pour la mise en œuvre des programmes en faveur du sport au service du développement et de la paix.

Le sport est un langage commun, qui parle d'amitié et d'harmonie internationales, et il permet d'atténuer les points de désaccord dans le monde. L'esprit de saine compétition permet à des personnes d'horizons religieux, culturel, racial ou politique différents de dialoguer et de renforcer leur respect mutuel.

Dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies, le rapport du Secrétaire général montre que le sport contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la paix, en permettant de mieux faire comprendre et de promouvoir les valeurs de coopération et de compréhension mutuelle. Il ne fait aucun doute que la pratique du sport, en tant que pôle universel d'interaction, peut œuvrer favorablement à la promotion de l'éducation, de la santé, du développement et de la paix.

Dans notre région, nous avons tenté de mettre à profit l'esprit sportif pour nouer des relations et jeter un pont sur les eaux sombres du conflit. Nous espérons voir les compétitions de ce type se développer et prendre de l'ampleur à l'avenir. Israël a un réseau actif et visible d'organisations qui parrainent des journées du sport en faveur de la paix et du développement et qui réunissent des enfants – juifs et arabes, israéliens et palestiniens – autour du sport. Plusieurs programmes et festivals du sport pour la paix se tiennent à intervalles réguliers; parmi ceux-ci, les événements parrainés par le Centre Pérès pour la paix, fondé par notre Président actuel, M. Shimon Pérès, méritent l'attention. Ces journées de sport et de compétition mettent l'accent sur l'esprit d'équipe et la coopération, tout en encourageant la recherche de points communs et le partage.

De même, l'histoire du club de football des Fils de Sakhnin et de son équipe pluriethnique composée de Juifs, d'Arabes et d'autres, qui brigue le titre de champion de la Ligue I israélienne est devenue presque légendaire. Elle continue de susciter l'espoir et de donner confiance dans le pouvoir qu'ont le sport et la compétition d'inculquer le respect et la compréhension mutuels. Cette année, cette émouvante histoire à la Cendrillon a reçu une large attention avec la diffusion

d'un documentaire sur le sujet, qui a été montré dans de grands festivals internationaux de cinéma.

Les Fils de Sakhnin véhiculent aussi d'une autre manière le message du sport en tant que vecteur de paix et de compréhension. L'équipe joue en effet dans un stade célèbre dans tout le pays sous le nom de Stade de Doha, qui été financé par des fonds publics provenant pour l'essentiel de l'État d'Israël et du Comité national olympique qatarien. Ce projet mené en partenariat par Israël et le Qatar témoigne de la recherche de relations pacifiques de bon voisinage au sein de notre région et de la volonté de franchir les frontières pour parvenir à la paix et à l'harmonie à travers le sport. Les Fils de Sakhnin occupent, au jour d'aujourd'hui, la troisième place du championnat de football israélien de première division.

Malheureusement, tous les événements sportifs ne se déroulent pas dans le même esprit positif. Bien qu'il s'agisse d'un épisode douloureux de notre histoire, il est utile aussi de se souvenir des événements des Jeux olympiques de 1972 à Munich, quand des hommes armés du groupe terroriste Septembre noir, déguisés en athlètes, firent irruption dans le village olympique et tuèrent 11 athlètes, entraîneurs et arbitres israéliens. L'onde de choc de cet acte de terrorisme odieux et monstrueux est encore ressentie en Israël – et dans le monde entier, d'ailleurs – à ce jour.

À cet égard, nous espérons que les prochains Jeux olympiques d'été, qui auront lieu à Beijing l'année prochaine, respecteront les valeurs du sport en tant que façon idéale de stimuler le corps, l'intelligence et l'esprit, et par là même, dépasseront les barrières de la langue, de la politique et de la religion. L'exploitation du sport et des compétitions internationales à des fins politiques constitue un affront à l'esprit même et aux valeurs de la tradition olympique.

Nous savons, d'un autre côté, que le sport peut être utilisé de façon très positive. Il y a seulement deux semaines, la délégation israélienne aux Jeux olympiques spéciaux de 2007, qui se sont tenus à Shanghai, est revenue de la compétition particulièrement fière et heureuse. Les Jeux olympiques spéciaux prouvent au monde entier que la détermination, la volonté et la foi dans ses capacités peuvent venir à bout de n'importe quel inconvénient, quelle que soit la difficulté. La détermination et l'engagement dont font preuve ces athlètes devraient

nous inspirer à utiliser le sport comme un moyen d'exprimer le potentiel illimité de la nature humaine.

Si le sport a le pouvoir de rassembler les gens, il ne peut pas être un facteur de paix durable à lui seul. Des facteurs connexes, comme l'intérêt pour la paix parmi les différents groupes, l'engagement des médias, une participation forte de la société civile et le dévouement des organisations sportives, sont nécessaires pour que le sport soit un vecteur de paix efficace. Israël croit profondément en cette vérité, et lance un appel à tous les pays du monde pour qu'ils utilisent les possibilités offertes par le sport afin de promouvoir la paix et le développement, et continuent d'insister sur les facteurs connexes afin de susciter l'attrait le plus large possible. Israël s'engage à prêter tout son soutien aux initiatives de cette nature.

M. Seakamela (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Srgjan Kerim, Président de l'Assemblée générale, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur le rapport du Secrétaire général sur le sport au service de la paix et du développement (A/62/325 et Corr.1). Nous souhaitons aussi remercier le Secrétaire général pour ce rapport très complet.

Depuis leur création, les bureaux du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix ont permis de beaucoup avancer vers l'objectif d'utiliser le sport comme un outil au service du développement et de la paix. L'Afrique du Sud salue les travaux des bureaux de New York et de Genève. L'un et l'autre ont contribué à promouvoir au sein du système des Nations Unies et au-delà une conception du sport qui aide à comprendre celui-ci comme un outil au service du développement et de la paix et qui l'encourage à jouer ce rôle.

L'Afrique du Sud est pleinement acquise aux objectifs qui ont trait à l'utilisation du sport comme un outil au service du développement et de la paix. En tant que membres du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, établi à New York, nous nous sommes efforcés avec d'autres d'inciter les États Membres à intégrer activement le sport dans leurs politiques de coopération internationale et de développement, en appliquant les résolutions et décisions pertinentes de l'ONU.

Ma délégation estime que le sport enseigne les compétences et la discipline, la confiance en soi et les qualités d'animateur, et qu'il inculque des principes essentiels comme la tolérance, la coopération et le

respect. Nos responsables ont toujours mis en relief les possibilités qu'offre le sport pour la cohésion sociale et la reconstruction et l'unité nationales. À cet égard, nous vous rappelons comment notre pays a été uni dans la joie lorsque nous avons remporté, respectivement, la Coupe du monde de rugby en 1995 et la Coupe d'Afrique des nations de football en 1996, et plus récemment, lorsque nous avons cette année gagné la Coupe du monde de rugby pour la deuxième fois.

L'Afrique du Sud s'est aussi associée et a adopté des mesures, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur le sport au service du développement et de la paix. Dans ce contexte, nous menons depuis 2004 le Siyadlala Community Mass Participation Programme et le School Sport Mass Participation Programme. En outre, notre pays s'est associé à d'autres pays comme l'Angola, l'Australie, la Chine, la République populaire démocratique de Corée, entre autres, dans le domaine du sport au service du développement et de la paix. Nous avons également ratifié la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO.

L'Afrique du Sud est honorée d'avoir été désignée pour organiser la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association (FIFA) en 2010. C'est la première fois que cet événement mondial est organisé sur le continent africain. Ce tournoi est un jalon important pour l'ensemble du continent, et nous pensons qu'il offre à notre pays, à la région et au continent une occasion en or de développer l'industrie du sport et du tourisme. La Coupe du monde FIFA 2010 peut contribuer à porter notre développement économique à un cran plus haut et à nous permettre d'atteindre plus rapidement certains éléments des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Union africaine (UA) a proclamé 2007 Année internationale du football africain, mettant ainsi en relief la vision des Nations Unies selon laquelle le sport peut être un instrument pour promouvoir l'unité, la solidarité et la paix. À cet égard, l'Union africaine a collaboré avec le Gouvernement sud-africain et le Bureau du Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix à New York dans le contexte de l'Année internationale du football africain, du cinquantième anniversaire de la Confédération africaine de football et de la préparation de la Coupe du monde FIFA 2010.

Ma délégation est satisfaite de la contribution faite par le Bureau du Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix à New York à travers l'élaboration du concept, des activités et des approches novatrices de l'Année internationale du football africain, qui a été lancée au huitième Sommet des chefs d'État de l'Union africaine, tenu à Addis-Abeba en janvier 2007. La participation active du Bureau à l'atelier technique pour le 2010 FIFA World Cup African Legacy Programme, qui s'est tenu à Pretoria au début du mois de mars cette année, et lors de la première réunion ministérielle des ministres des sports et de la jeunesse, tenue à Addis-Abeba, a beaucoup contribué à renforcer la dynamique de l'utilisation du sport comme outil de promotion du développement et de la paix.

L'Afrique du Sud appuie les efforts du Bureau du Conseiller pour le sport au service du développement et de la paix qui s'attachent au rôle du sport dans les activités de consolidation de la paix. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe de renforcer les programmes sportifs qui ont été lancés en République démocratique du Congo et au Libéria, en partenariat avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans ces pays, et appuyés par d'autres partenaires. Nous nous félicitons du lancement de projets comparables dans d'autres pays, comme au Liban et en Côte d'Ivoire.

Reconnaissant les progrès accomplis jusqu'à présent dans le domaine du sport au service du développement de la paix, il importe de faire fond sur nos précédents succès pour parvenir à des progrès plus durables. C'est pourquoi, nous encourageons la communauté internationale en général, et le système des Nations Unies en particulier, à fournir un appui pour promouvoir le sport en tant qu'outil au service de la paix et du développement.

Pour terminer, l'Afrique du Sud appuie le projet de résolution (A/62/L.2) présenté par la délégation chinoise.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le rôle du sport dans et entre les sociétés remonte à certaines des civilisations les plus anciennes. Jamais, toutefois, la pratique du sport n'a été aussi fermement établie qu'aujourd'hui. Le sport est devenu un

phénomène de masse capable d'atteindre un public considérable à grande échelle, au-delà des barrières géographiques, raciales, sociales, économiques, politiques et culturelles.

L'année prochaine, la communauté mondiale se rassemblera à nouveau pour célébrer l'antique tradition des Jeux olympiques, dans sa vingt-neuvième édition moderne à Beijing. Alors que le monde se prépare à cet événement important, voici que nous nous rappelons le rôle que le sport peut jouer dans la vie de chaque individu et de chaque société.

Citius, altius, fortius : ces trois mots latins, utilisés il y a un siècle par le père Henri Didon pour évoquer les succès sportifs de ses élèves, ont été adoptés comme devise olympique car l'aspiration à aller « plus vite, plus haut, plus fort » est effectivement ce qui caractérise les grands athlètes du monde entier.

La pratique saine et harmonieuse du sport est un moyen de réunir des peuples de cultures et de traditions différentes de façon respectueuse et pacifique. Si le sport est utilisé davantage comme un moyen de dialogue et de rencontre, la tradition grecque de la trêve olympique peut ouvrir la voie à une paix véritable et durable.

En fait, le dialogue et la rencontre par le sport recèlent un immense potentiel dans le domaine de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Si l'état de droit et la justice restent les fondements d'une paix durable, le sport offre aux parties en conflit un moyen de se rencontrer dans un but commun. De tels moments d'unité peuvent être brefs et parfois éphémères; ils viennent toutefois à point nommé pour nous rappeler que, dans l'expérience humaine, il y a plus de choses qui nous rapprochent que de choses qui nous séparent. À cet égard, ma délégation prend note avec reconnaissance des activités du Bureau des Nations Unies à New York pour le sport au service de la paix et du développement, qui visent à encourager un tel dialogue dans des pays en proie à des conflits comme la République démocratique du Congo et le Libéria. Nous espérons voir encore consolider ces activités.

Outre favoriser le dialogue entre les cultures et promouvoir la paix, le sport peut rendre possible un plus grand épanouissement personnel et social. Par le sport, les individus développent créativité et talent, surmontent leurs problèmes personnels, acquièrent un sentiment d'appartenance et de solidarité et apprennent

la discipline et le sens du sacrifice. Ces valeurs sont réinvesties ensuite au bénéfice de la collectivité au sens large, et nous aident à comprendre la valeur du bien commun par rapport à la gloire personnelle. Nous encourageons ainsi les personnalités sportives à être des modèles pour la jeunesse et à aider à promouvoir les valeurs positives du sport.

La société actuelle est le témoin d'un nombre croissant de cas d'abus et de déviance dans la pratique du sport, qui conduisent à une culture sportive dénuée de valeurs humaines. Cependant, le monde du sport continue de produire des modèles véritables et des protagonistes généreux, qui cherchent à recouvrer l'idéal du sport comme école véritable d'humanité, de camaraderie, de solidarité et d'excellence. Faire valoir, avec une insistance renouvelée et à partir d'un large consensus, une approche du sport centrée sur l'homme, aiderait à ce que les vertus importantes enseignées par le sport deviennent un des moyens de cultiver et d'encourager les interactions saines et responsables entre les êtres humains.

Le Bureau du Saint-Siège pour l'Église et les sports a été créé conformément à cette idée du sport. Il travaille avec des écoles, des groupes de jeunes, des associations de sports amateurs et des sportifs professionnels pour promouvoir une approche saine du sport et aider les jeunes à comprendre l'incidence positive que les valeurs sportives peuvent avoir sur les collectivités aussi bien locales que mondiales.

Le credo olympique nous rappelle que le plus important dans la vie n'est pas de triompher, mais de se battre. Puissent les Jeux olympiques de 2008 contribuer à l'effort commun pour construire un monde

meilleur pour chacun et pour tous, grâce à la promotion des valeurs inséparables et synergiques de la paix, du développement et du plein respect des droits de l'homme fondamentaux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur les points 45, 45 a) et 45 b) de l'ordre du jour. Avant de nous prononcer sur le projet de résolution A/62/L.2, j'annonce que, depuis sa présentation, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Belize, Gambie, Honduras, Lituanie et Zambie.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.2, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » au titre du point 45 b) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/62/L.2?

Le projet de résolution A/62/L.2 est ainsi adopté (résolution 62/4).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 45 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) et b).

Avant de lever la séance, et comme annoncé précédemment, j'invite les membres à rester assis afin d'entendre la déclaration du Président du Comité international olympique dans le cadre de la réunion officieuse qui suivra immédiatement la présente séance.

La séance est levée à 12 h 40.